

SESSION 2026



**CAPES
CONCOURS EXTERNE
(BAC + 3)**

Section : LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ 1

L'épreuve consiste en une composition sous forme de vidéo en langue des signes française (LSF) à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée en langue des signes française et en français écrit. Elle vise à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Elle permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures et des éléments historiques relatifs au patrimoine culturel sourd et à la LSF.

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (hormis celui fourni par le centre) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPES de l'enseignement public :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
LBE	0600E	101	4061

Programme de Langue des signes française
pour la classe de première des voies générale et technologique, langue première
Thématique historique : Tensions, progrès et régressions
Axe : La guerre des méthodes

COMPOSITION EN LS-VIDEO

À partir des documents n°1 à n°4, vous produisez une composition en LS-vidéo dans laquelle vous discuterez des approches bilingue et monolingue dans l'éducation des enfants sourds en France, en fonction du choix des parents et de l'offre institutionnelle.

Document n°1 :

Enseignants sourds pour enfants sourds, une école pilote, extrait d'une émission télévisée, AFP sur YouTube, le 6 septembre 2013.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=NvAbM2Jdlg8>

Durée de l'extrait : 1 minute 52 secondes

Document n°2 :

À l'école des sourds : ils tentent de réussir malgré le silence, extraits du reportage immersif, Immersion : Reportages & documentaires sur YouTube, le 21 mai 2025.

Lien : https://www.youtube.com/watch?v=guE2feNK_0c

Durée des extraits : 6 minutes 40 secondes

Document n°3

Sandrine Burgat, « Le bilinguisme français / langue des signes : quelles sont les spécificités du bilinguisme vécu par les locuteurs sourds ? », in Christine Hélot et Jürgen Erfurt, *l'éducation bilingue en France, politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Edition Lambert-Lucas, 2016, pp 288 – 303. (Extrait pp 293-294)

Dans le champ scolaire, une définition contrastive : bilinguisme vs oralisme.

Quand on parle de bilinguisme sourd, le terme de bilinguisme prend une coloration militante car il s'oppose à « oralisme ». Dans ce cas, le mot « bilinguisme » est assimilé à « éducation bilingue ».

- 5 Dans la philosophie d'éducation bilingue et dans le choix que les parents font pour l'enfant d'en faire un enfant bilingue, les sourds sont envisagés comme les

membres d'une communauté linguistique minoritaire qui se caractérise par des pratiques linguistiques et culturelles. La principale de ces pratiques est l'utilisation d'une langue spécifique, la LS, qui est la langue identitaire et véhiculaire des sourds
10 membres de cette communauté et qui est donc la langue de scolarisation et socialisation.

Dans l'approche oraliste, l'enfant sourd est considéré comme déficient auditif, c'est une vision médicalisante de la surdité. Cette vision est sous-tendue par une épistémologie qui est propre au médical, liée à une certaine conception de la norme
15 comme étant un idéal et nécessairement « bien entendante ». En effet, la médecine a une façon de voir la maladie, le déficit, le handicap qui implique de vouloir les réparer et les compenser grâce aux techniques particulières et à des aides spécifiques : les appareillages, les implants cochléaires, etc. Dans l'éducation oraliste, tout est mis en œuvre pour que l'enfant sourd acquière la langue
20 majoritaire du pays, le français oral vocal, comme langue principale¹, langue de développement de la faculté langage. Cet enseignement du français passe par la mise en œuvre de procédés de rééducation et de réadaptation tels que les séances d'orthophonie (avec apprentissage de la lecture labiale et démutisation). Dans le même ordre d'idées, l'apprentissage de la langue écrite va se faire à partir du
25 français oral, auquel on adjoint des techniques destinées à pallier le manque d'informations auditives, telles que le LPC². Ces méthodes sont également parfois utilisées dans des écoles se réclamant de l'appellation de bilingue au motif que les deux langues sont représentées et bien que la LSF ne soit présente que de manière minimale (bien souvent, moins d'une heure par semaine). L'approche oraliste
30 subordonne également à l'acquisition préalable de l'oral l'ensemble des autres apprentissages, qui sont parfois décalés dans le temps en attendant une meilleure maîtrise de l'oral (l'ensemble des matières scolaires étant dispensés à l'oral)³.

Un autre des principes de l'éducation oraliste est l'intégration⁴. L'enfant sourd peut être intégré dans une classe d'entendants, seul ou avec un ou deux
35 camarades sourds, ou dans une classe d'intégration scolaire (CLIS*), qui accueille des enfants handicapés dans une école ordinaire. L'intégration peut se faire à temps complet ou à temps partiel.

Les enfants ne bénéficient pas toujours d'adaptations ou d'aides spécifiques, car on peut considérer que l'appareillage ou l'implant cochléaire suffisent.

40 Quelquefois, les enfants sourds intégrés sont accompagnés par un codeur LPC,
qui code le contenu du cours pour aider la réception orale du message par l'enfant,
ou par un preneur de notes, qui note le contenu du cours pour que l'enfant puisse
se concentrer sur la lecture labiale. A l'extérieur de la classe, on peut ajouter à son
emploi du temps des séances d'orthophonie ou des heures de soutien. Dans
45 certains cas, quelques heures de cours sont traduites par des interprètes
professionnels pour ces enfants sourds intégrés dans des classes entendants.

¹ Le français oral et écrit est la L1, voire l'unique langue.

² Une séance de « bilinguisme » (appelée aussi séance de pédagogie associée) au Centre
expérimental orthophonique et pédagogique (Ceop) est décrite dans Woringer & Grau (1999 : 65-71).

³ Selon les associations qui dispensent des cours de LPC, la lecture labiale ne permettait à l'enfant
de saisir que 30 % du message oral. Il n'est pas précisé jusqu'à quel point le LPC permet de
compléter ces 30 %.

⁴ Il est bien difficile de parler en général de l'intégration : une multiplicité de situations est possible
et, d'une école à l'autre, l'intégration prend de multiples formes.

*Remarque : Le sigle ULIS s'est substitué au sigle CLIS depuis 2015.

Document n°4 :

Véronique GEFFROY et François LE ROUX, « Enseignement bilingue : la perspective ouverte par la
didactique des langues », *Enseigner et apprendre en LSF : vers une éducation bilingue*, Editeur La nouvelle
revue de l'AIS, juin 2005, pp 19 – 36. (Extrait pp 20-21)

Dans le contexte de l'enseignement aux enfants sourds¹

Puisqu'il est enviable pour tous de connaître plusieurs langues et de pouvoir
naviguer d'un univers linguistique à un autre, pourquoi ne pas l'encourager en
particulier, chez les enfants Sourds ? Pourquoi privilégier sciemment
5 (et souvent exclusivement) le français, et retirer aux Sourds cette chance de
connaître deux langues en ne leur proposant pas une acquisition sérieuse de la
LSF ? Pourquoi mettre à ce point l'accent sur la langue nationale (dans sa
modalité orale prétextant que cette modalité est indispensable à l'entrée dans
l'écrit) au prix de beaucoup d'efforts pour un résultat ingrat ? Finalement, le
10 plus souvent, le français reste une langue peu investie par les Sourds eux-
mêmes, malgré le nombre d'heures et d'intervenants qui y ont été consacrés
et malgré l'énergie que l'enfant sourd lui-même peut y mettre.

¹ Nous emploierons la majuscule lorsqu'il s'agira du choix identitaire ou de l'appartenance à la communauté sourde. Chez
les adultes en particulier, un positionnement identitaire de Sourd suppose le choix de la LSF comme langue du quotidien.